

CTA du vendredi 16 septembre

Compte rendu du SNUipp-FSU

Ce CTA était consacré aux mesures de sécurité mises en oeuvre en cette rentrée 2016.

Le recteur nous a présenté les mesures mises en place :

Au niveau national : formation des personnels (Essentiellement 2nd degré)
 Désignation de référents sûreté (les SG dans les départements) et d'une
 équipe mobile
 Mise en place d'une cellule de crise dans chaque département
 Création d'un répertoire téléphonique de crise
 Exercices dans chaque établissement

Au niveau des établissements : informations des familles

 Vigilance au niveau des abords des établissements
 PPMS élaboration du volet attentat et exercice
 Augmentation du nombre de collégiens formés au PSC1
 Formation au PSC1 des délégués de classe

Après lecture de la déclaration liminaire, le SNUipp-FSU est intervenu sur :

- **les PPMS** : ils ne doivent pas être une surcharge administrative dont l'administration demande une nouvelle mouture à chaque instant. Les personnels doivent être accompagnés et formés dans ce dossier.

Réponse du recteur : *il s'agit bien simplement d'un rajout de volet attentat aucune nouvelle mouture du PPMS complet ne doit être demandée aux équipes.*

- **la sur-sollicitation des directeurs** : il est primordial que soit clairement précisé ce qui relève des responsabilités de chacun. Les directeurs ne peuvent être le relais permanent avec les collectivités locales. Il est important que l'EN et/ou la préfecture s'adressent directement aux maires ou présidents d'EPCI pour ce qui relève de leur responsabilité (la surveillance de la voie publique, la nécessité de deux moyens d'alertes différents et la sécurisation des écoles).

Réponse du recteur : une information est faite en direction des mairies, des aides y compris financières peuvent être accordées, ne pas hésiter à prendre contact avec le référent sûreté.

- **la constitution de base de données avec les numéros personnels des collègues** : le SNUipp-FSU a rappelé qu'il n'y avait pas d'obligation à le fournir, que l'utilisation des numéros devaient faire l'objet d'un accord formel de l'agent . Des numéros ont fait l'objet de saisie pour l'alerte SMS sans l'accord de l'agent, des conjoints de directeurs-trices ont même reçu ces SMS : c'est inacceptable et contre-productif.

Réponse du recteur : Effectivement, la constitution du répertoire téléphonique relève de la CNIL donc ne doivent figurer dans ce répertoire que les numéros de téléphones de personnes ayant expressément manifesté leur accord par la signature d'un document. Vérification sera faite de cet état de fait.

- **le risque de sur-accident** : le manque de moyens (humains et financiers) peut conduire à des pratiques problématiques. Le SNUipp-FSU a donné l'exemple d'un collègue qui doit laisser sa classe sans surveillance pour accompagner un élève au taxi qui le conduira au SESSAD, le portail étant fermé...

Réponse du recteur : comprend nos inquiétudes et les difficultés mais n'a pas de réponses à apporter, il « faut faire au mieux ».

-**Formation des personnels** : La FSU est intervenue pour exiger que la formation aux gestes de premiers secours ne soit pas seulement dispensée à un public choisi et restreint et aux élèves de collège, mais bel et bien à l'ensemble des personnels. Que cela soit fait sans amputer pour autant les crédits de la déjà très maigre formation continue mais en débloquant des fonds supplémentaires.

Réponse du recteur : il existe au PAF une formation à destination des personnels (ce que nous n'avons pu vérifier)